

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1726

Artikel: Appels d'urgence et légendes urbaines
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Appels d'urgence et légendes urbaines

Jacques Guyaz (19 mars 2007)

ICE, vous connaissez ? Non, ce n'est pas le mot anglais pour « glace » ni l'Inter City Express cher à la Deutsche Bahn. Tout le monde possède dans son agenda ou son porte-monnaie une liste des personnes à prévenir en cas d'urgence. Un étrange mail en provenance de l'intérieur de l'administration cantonale vaudoise est tombé entre nos mains. Selon ce document, dans les répertoires des téléphones portables, les trois lettres ICE, acronyme anglais de In Case of Emergency (en cas d'urgence) précédant un nom ont la même signification, par exemple ICE Dupont Jean. Un sauveteur ou un policier saura qu'il devra appeler ce numéro s'il regarde dans le portable d'une personne inanimée. Ce sigle ICE est présentée comme « internationalement reconnu ».

Oui mais... Lorsque l'on interroge le corps de police de la ville de Lausanne, ce mail que nous avons reçu est présenté comme une sorte de spam. Ces trois lettres ICE sont une invention - louable- d'une compagnie d'ambulance anglaise après les attentats de Londres d'il y a deux ans. L'idée a été reprise ici ou là, à Los Angeles et par la gendarmerie royale du Canada. Mais elle n'a aucune validité internationale, nos services de secours l'ignorent et nos forces de police sont très réticentes en ce qui concerne son utilisation. Le document que nous avons eu en main est une lettre type que l'on trouve sur des sites qui traitent des légendes urbaines et autres histoires étranges. De fausses rumeurs, présentées comme un canular, laissent entendre que ces trois lettres favoriseraient l'intrusion de virus dans les téléphones portables.

Les spécialistes de l'urgence ne sont pas forcément négatifs face à cette idée et des réunions vont lui être consacrées ce printemps en Suisse romande. Mais son application soulève passablement de problèmes. D'abord, lors d'un accident, un natel sera facilement écrabouillé, ce qui ne sera pas le cas d'un agenda ou d'une feuille de papier. Les portables se perdent, se volent, et peuvent passer de mains en mains, pour les appareils d'entreprise du moins. Un appel fait sur l'appareil d'une personne inconsciente peut donc aboutir chez le proche de quelqu'un d'autre avec les émotions et les drames que l'on imagine. Et la police et les services de secours savent en général identifier très vite la victime d'un accident.

Donc ne mettez pas ICE devant le nom des personnes à prévenir dans le répertoire de votre téléphone, c'est, pour l'instant du moins, totalement inutile et même dangereux si vous estimez que cela suffit pour prévenir vos proches en cas de besoin... Mais on ne peut exclure que cette recommandation soit retenue à l'avenir sous une forme ou sous une autre. On savait le rôle d'Internet comme outil de propagation de fausses rumeurs, mais nous avons affaire là au cas plus rare de la propagation d'un fait vrai qui devient une rumeur faute d'être replacé dans son contexte de départ étroit et limité.